

BOUCLANS INFOS

Chers concitoyens,



Depuis 2017, l'urbanisme est au cœur du débat des élus. Construire une vision partagée de « Bouclans demain », en intégrant les enjeux du présent : c'est dans cet esprit que la commune s'est engagée dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme inter-communal (PLUi), aux côtés des 46 autres communes de la CCPHD.

Le PLUi est le fondement d'un véritable projet de territoire.

Les enjeux sont multiples, et témoignent souvent d'une urgence à ajuster des pratiques qui, répétées année après année, ont fini par défigurer nos villes et villages, et nuire au bien-être collectif : suppression excessive des terres agricoles, atteinte à l'environnement, extension anarchique des espaces construits, abandon du patrimoine rural, etc.

L'élaboration d'un nouveau projet de territoire est d'abord une opportunité. C'est l'occasion de mener une réflexion stratégique et prospective pour identifier nos leviers d'attractivité, dans une perspective de développement durable et équilibré.

Le diagnostic territorial réalisé est toujours à votre disposition en mairie. Comme une photo prise à l'origine du projet, il dessine un portrait du territoire.

Cependant, parlons vrai, le PLUi est aussi une somme de dispositions s'appuyant sur une législation de plus en plus exigeante. Ainsi, alors que le PLU de Bouclans a été adopté il y a seulement trois ans, il est d'ores et déjà caduc puisque les prévisions portaient sur une croissance des espaces construits d'environ 10 ha en dix ans, tandis que le futur PLUi réduit de moitié ces possibilités. En clair, des terrains considérés constructibles il y a encore trois ans ne le seront plus.

Alors oui, ce PLUi fera des déçus. Les arbitrages seront inévitables, pour respecter ces nouvelles mesures.

Cependant, la démarche se veut participative. Chacun doit pouvoir s'informer et s'exprimer. Différentes parutions existent, éditées par la Communauté de communes depuis l'origine des travaux en 2017. Les conseils municipaux sont impliqués. De nouvelles étapes de concertation sont prévues en 2021, dont une enquête publique et la tenue de permanences en mairie. Un cahier de doléances est d'ores et déjà mis à votre disposition pour recueillir vos avis et remarques.

La commune reste maître des conditions d'application fixées par le PLUi, et doit donc prendre des décisions difficiles. Soyez assurés que chaque décision vous sera expliquée, argumentée par rapport aux objectifs qui nous sont fixés. L'engagement que j'ai pris il y a quelques mois d'aborder les décisions dans le seul intérêt général et avec une vision de long terme trouve avec le PLUi tout son sens. Car il est un outil au service d'un projet pour tous, pour les 10 ans à venir.

Martial HIRTZEL



Crédits photos : Evelyne Lynde

Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2020

Membres présents : Mmes Claudine BAUD-PILLOT, Nathalie DEFASNE, Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Mélanie GRUET, Fleur MANZONI, Frédérique POUPENEY et Virginie SIMONIN et MM. Michel BELOT, Joël BOURRAT, Valentin BUGNET, Martial DEVAUX, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Jean-Marie ISABEY, Alexis MARTIN et Gino MICHEL.

Membres excusés : Mme Oriane POMMEY et M. Denis BRENOT, procuration à Mme Claudine BAUD-PILLOT.

Membre absent : M. Bruno LECLERT, procuration à M. Martial DEVAUX.

Secrétaire de séance : M. Valentin BUGNET.

Un hommage est respecté en la mémoire de Samuel PATY, professeur assassiné à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre 2020.

CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES REMPLACANT LES ACTUELS CEJ

À compter de 2020, les Conventions Territoriales Globales remplacent les actuels Contrat Enfance Jeunesse, convention tripartite liant la Caisse d'Allocations Familiales, la Commune et la Communauté de Communes. Elle a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

À l'issue des Contrats Enfance Jeunesse passés avec les collectivités signataires, la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de l'année antérieure (sous réserve d'une activité au moins égale à l'année précédente) à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

Afin de garantir les financements dès 2020, la CTG devra être signée avant le 31 janvier 2021. L'engagement de cette convention porte sur trois ans.

Le Conseil Municipal approuve la signature de cette Convention à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT SUR LE PROJET PERISCOLAIRE

La phase de conception architecturale a démarré par une première rencontre (découverte et présentation du projet plus approfondies) avec Monsieur ROGNON, du cabinet ARCHI.TECH le 5 novembre dernier.

Cette rencontre a permis de confirmer les éléments suivants du programme :

- Les accès maternelle et primaire resteront bien distincts ;
- L'accès au périscolaire sera mutualisé avec l'accès primaire ;
- Des sanitaires pour les petits sont bien prévus dans le périscolaire ;
- Les sanitaires des primaires seront mutualisés avec le périscolaire.

L'architecte étudiera la possibilité de présenter une alternative au schéma 3D présenté lors d'une première rencontre (périscolaire perpendiculaire au bâtiment actuel) avec un volume en continuité du bâtiment existant.

Avancées sur les prestations parallèles :

- APAVE a été retenue pour le contrôle technique et DEKRA pour la coordination SPS (qui contribue à améliorer les conditions d'exécution des ouvrages) ;
- Une consultation est en cours pour le relevé topographique des extérieurs.
- Un diagnostic amiante tous matériaux sera nécessaire en phase avant-projet.

Le pilotage du projet aura pour objectif principal d'associer le maximum de personnes à ce projet sans alourdir l'avancement :

Composition du comité de pilotage : Claudine BAUD ; Fleur MANZONI ; Frédérique POUPENEY ; Alexis MARTIN ; Jean-Pierre GUEY ; Martial HIRTZEL

Démultiplication systématique des travaux vers les Commissions Urbanisme et École.

Les futurs utilisateurs seront conviés à chaque étape d'avancement.

Un point sera fait à chaque séance de Conseil municipal.

Prochaine réunion avec ARCHI.TECH aura lieu le mardi 8 décembre.

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES EBOCONSULT

Le cabinet EBOCONSULT accompagne la commune sur une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) depuis le début du projet PERISCOLAIRE.

Le budget prévisionnel du projet prévoit une mission d'accompagnement à la conduite d'opération jusqu'au début des travaux. Cette mission, initialement prévue à 30.000 € HT, s'élèvera finalement à 28.800 € HT, subventionnable à 50%.

EBOCONSULT a, par ailleurs, établi une proposition de gestion des dossiers de subvention, pour un montant de 12.480 € HT, avec une option de 1.920 € HT pour la désimperméabilisation des sols.

Un pilotage minutieux de cette stratégie semble indispensable pour parvenir à l'obtention du financement maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces deux missions auprès d'EBOCONSULT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, décide de confier au cabinet EBOCONSULT la mission de conduite d'opération et la mission de gestion des dossiers de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, donne mandat au Maire pour valider, si nécessaire, l'option de désimperméabilisation des sols pour un montant de 1920 € HT.

MESURE DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE

Après le premier épisode du printemps, ce deuxième confinement accentue encore les difficultés financières des entrepreneurs.

A Bouclans, le salon de coiffure est le seul commerce locataire de la commune. Qui plus est, l'exploitation vient d'être reprise il y a un mois seulement par Victoria GACHOD, jusqu'à présent salariée de ce salon.

En accord avec les membres du Bureau, il est proposé de lui accorder un mois de loyer gratuit (423,39 €), afin d'aider cette jeune entrepreneuse à passer ce cap difficile en tout début d'activité.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire, soutenu unanimement par les élus, informe le Conseil Municipal de la décision d'accorder un mois de loyer gratuit au salon de coiffure de Bouclans.

ANTENNE RELAIS FREE COMBE SAINTE MARIE MISE AUX NORMES 5G

Le Maire a été informé, par l'opérateur mobile FREE, de l'introduction dans les prochaines semaines de la norme 5G sur le réseau FREE et notamment sur les sites implantés sur notre commune.

L'antenne 4G qui évoluerait vers le Très Haut Débit mobile (5G) est située Combe Sainte Marie.

Le Maire s'engage à contacter FREE afin d'avoir des précisions, avant toute éventuelle intervention.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet de règlement intérieur, obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants, a été adressé aux conseillers municipaux.

Claudine BAUD souhaite être membre du Comité Consultatif Économie et Services Publics ; une place pour la liste minoritaire étant vacante. Cette modification est apportée au Règlement Intérieur, adopté à l'unanimité des élus.

PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Le Syndicat d'Énergies du Doubs (SYDED) propose de constituer, sous sa coordination, un groupement de commande pour la maintenance et l'exploitation des installations de chauffage, de ventilations et de climatisation des communes dans le but de mutualiser les besoins en vue de l'obtention de conditions intéressantes.

Dans l'attente d'informations plus précises sur le dossier de consultation des entreprises, il est demandé au Conseil Municipal d'exprimer une position de principe.

Une délibération sera éventuellement prise après communication du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

POINT SUR LE LOTISSEMENT DES HAUTS D'AMBRE

Les réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public) seront tirés par la rue de Prigachet, ce tracé étant plus court et exigeant moins de chambres. Le devis d'ENEDIS est de 39.105 € HT (60 % à la charge de la commune). Les devis Orange et éclairage public devraient représenter un montant inférieur à 10.000 €.

La fin des travaux « réseaux secs » est programmée par ENEDIS à fin mars 2021.

Le reste à réaliser par l'entreprise SAULNIER est chiffré par le maître d'œuvre à 104.386 € HT. L'entreprise SAULNIER a été sollicitée pour valider les quantités, les coûts et le délai de réalisation.

Un nouvel échange a été nécessaire afin que le cabinet JAMEY s'engage à demander la poursuite du chantier (ordre de service de reprise) après la validation de l'entreprise SAULNIER.

FORMATION DES ÉLUS

Conformément à l'article L 2123-13 du CGCT, chaque élu peut bénéficier de 20 heures de formation par an cumulables sur toute la durée du mandat. Il est financé par une cotisation obligatoire, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du Conseil dans les conditions prévues à l'article L 1621-3.

Les thèmes à privilégier seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle.

Chaque demande est instruite par le Maire qui engagera les crédits et vérifiera que l'enveloppe globale n'est pas consommée.

Un ordre de priorité est nécessaire si un arbitrage budgétaire s'impose. Les priorités se feront de la façon suivante :

- Élu porteur d'une délégation ;
- Élu ayant fait l'objet d'un refus pour insuffisance de crédits l'année précédente ;
- Nouvel élu n'ayant pas encore eu de formation en cours de mandat.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 5% des indemnités de fonction soit inscrite au budget et consacrée chaque année à la formation des élus. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et sera introduite au budget 2021.

CCPHD : PLUI ET ZONAGE

L'élaboration d'un PLUi valant SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est engagée par la CCPHD depuis 2017.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définissant les principes de développement du territoire, a été adopté en mai 2018.

Le PLUi fixera les règles d'urbanisation à respecter pour les 10 à 12 prochaines années. Il doit répondre en particulier à des objectifs prioritaires définis par différentes lois :

- Réduction de moitié de la consommation de terres agricoles ;
- Préservation de l'environnement sous tous ses aspects (eau, zones humides, assainissement, forêts, mobilités douces, ...)
- Densification de l'habitat ;
- Diversification de l'habitat pour répondre aux évolutions sociétales ;
- Réhabilitation des anciennes fermes et préservation du patrimoine rural ;
- Limitation de l'extension des zones urbanisées.

Différentes étapes restent à venir avant validation définitive, dont une enquête publique.

Afin que le PLUi puisse être adopté d'ici début 2022, chaque commune devra donner son accord sur le projet de zonage élaboré lors du mandat précédent, avant fin décembre 2020.

Le Conseil Municipal se prononcera en décembre 2020, après les différentes réunions d'information ou de travail encore programmées pour notre commune, qui permettront également d'obtenir des informations plus précises sur certaines zones indéfinies à ce jour.

INFORMATIONS DIVERSES

Affouage :

Sur décision du Ministère, le Préfet autorise l'affouage et le débardage du bois malgré le confinement. La case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité » devra être cochée sur l'attestation de déplacement obligatoire. Les portions seront partagées très prochainement aux 79 affouagistes inscrits cette année.

Acte de cession :

Attente de rendez-vous auprès du notaire pour la signature de l'acte de cession des parcelles de Monsieur François SIMON pour le lotissement.

Échange de parcelles :

Attente de rendez-vous chez le notaire pour la signature de l'échange de parcelle avec l'entreprise METEHOR et son Directeur Monsieur Jean-Baptiste GILLET, qui prendra en charge les frais de notaire.

Ancienne gendarmerie :

La trappe de désenfumage à l'ancienne gendarmerie a été remise en service.

Voirie :

Des renseignements ont été pris auprès de la CCPHD pour obtenir des aides pour la réfection de la voirie et en particulier la route menant à la déchetterie.

**Date du prochain conseil municipal :
Vendredi 18 décembre 2020 à 20h30 - salle du conseil**

LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

Bouclanaises - Bouclanais

- Dès la construction de la nouvelle gendarmerie (1976 - 1978) la municipalité conduite par Monsieur Jean Bobillier s'est battue "bec et ongles" pour conserver cette administration au village. Les arguments ne manquent pas ; le financement de celle-ci a été intégralement supporté par les Bouclanaises et les Bouclanais pour que la gendarmerie puisse rayonner sur le plateau, au profit de toutes les communes avoisinantes. Sans aucune aide financière, L'Etat subventionnant la construction de la gendarmerie à Roulans. Chaque fois qu'il y a eu une demande de la part des gendarmes pour réhabiliter ou entretenir les logements, les municipalités successives ont toujours répondu favorablement à leurs demandes. Il est bizarre qu'aujourd'hui, à entendre dire que les logements sont insalubres!! La réfection de la toiture de la caserne prévue au budget par la municipalité précédente a été purement et simplement retirée par l'équipe majoritaire! Il est vrai que depuis plusieurs décennies la commune de Saône se mobilise pour avoir la gendarmerie sur son territoire. Dernièrement, en juin 2020, une réunion des maires dépendant de la communauté de Brigades (COB) de Tarragnoz-Bouclans s'est déroulée à Saône pour le transfert de la gendarmerie à Saône. Le maire de Bouclans selon ce qu'il a dit lors du conseil municipal d'octobre, n'y a pas été convié et donc n'y a pas assisté!! Cela peut sembler surprenant compte tenu que Bouclans est la commune concernée au premier chef ! La minorité s'engage, aujourd'hui, à défendre le maintien de la gendarmerie à Bouclans, afin de conserver un maximum de service public sur la commune.
- Il faut également rappeler que la municipalité précédente a mis en œuvre la rénovation du logement du rez de chaussée de l'ancienne gendarmerie au 1 rue Jean Lallemand pour en faire deux logements neufs qui aujourd'hui sont loués depuis l'automne. Les caves sont en cours de réfection ainsi que les sanitaires des employés municipaux.
- En ces temps pénibles de confinement nous vous souhaitons tout le réconfort possible et la nécessité, une nouvelle fois, pour vous de faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Nous parviendrons ensemble, cette fois encore à surmonter cette nouvelle période et avec une volonté farouche de garder notre proximité grâce à l'adresse "leselusdelopposition.fr". Vous pouvez compter sur l'engagement de l'ensemble des membres de la liste minoritaire pour continuer à vous accompagner et veiller à vos intérêts.

Nous espérons que vous pourrez passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Martial DEVAUX - Claudine BAUD - Denis BRENOT - Bruno LECLERT

INFORMATIONS

Téléthon

L'engagement des Bouclanais pour le Téléthon est important depuis des années. Au travers de vos participations et investissements au Boucletthon, une aide financière non négligeable est versée tous les ans à l'AFM-Téléthon.

Cette année, les animations festives du Téléthon qui représentent 40% de la collecte de l'AFM-Téléthon sont empêchées par la crise sanitaire et le confinement, mais la collecte continue ! Découvrez les différentes manières de vous mobiliser sur le site internet du Téléthon.

La mairie met en place une urne de collecte pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques. Vous pouvez venir déposer votre don aux horaires d'ouverture au secrétariat de la mairie par chèque à l'ordre de l'AFP Téléthon, remis sous enveloppe. Vous pouvez aussi déposer votre enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie.

L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

Exemple : Pour un don de 80 €, après déduction d'impôt de 66%, il ne vous en coûtera en réel 27,20 € !

Ensemble, mobilisons nous !

Civisme

Le maire doit veiller à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune. (article L. 2212-1 du Code général des collectivités territoriales).

La municipalité fait tout son possible pour faire respecter cet article. Si il est bien d'informer le maire de certaines situations qui posent des problèmes de nuisance, les élus les prendront en compte pour les traiter uniquement lorsque les courriers ou informations seront signés. Merci de vous identifier car les courriers anonymes ne seront pas traités.

Entretien des haies

Les riverains sont responsables d'égaler leurs arbres, arbustes et haies situés sur leur propriété en bordure de la voie publique et de leur propriété, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles EDF et de téléphone et/ou entraver la visibilité des automobilistes ou gêner ces voisins.



Appel à bénévoles

La commune possède plusieurs arbres fruitiers sur son territoire et souhaite se mobiliser pour leurs entretiens et sur une future valorisation des fruits pour ses concitoyens. Aussi, un appel à volontaires est lancé pour conseiller et aider à la taille des arbres fruitiers de la commune. Merci de vous adresser à la mairie.



VIE DE LA COMMUNE

Cérémonie du 11 novembre



Aucune cérémonie publique ne pouvant avoir lieu cette année, un dépôt de gerbes s'est tenu à Bouclans et à Vauchamps, en comité restreint de six personnes, en compagnie de M. Georges Magnin, Président de l'Association des Anciens combattants.

Arrivée d'un nouveau prêtre à Bouclans

Monsieur le Curé, pouvez-vous en quelques mots nous dire votre parcours ?

Bonjour ! Et merci beaucoup pour votre accueil, ici à Bouclans et sur l'ensemble du plateau. Je suis franc-comtois. Originaire de Fougerolles, j'y ai grandi dans une famille unie avec mes deux petites sœurs et y ai vécu jusqu'à mes 20 ans. Après mon baccalauréat scientifique, je me suis tourné vers les sciences humaines pour étudier la psychologie à Besançon et la communication à Nancy. Après une année d'expérience professionnelle dans une radio associative nancéenne, je suis entré au séminaire des Carmes et à l'Institut Catholique de Paris pour y étudier la théologie dogmatique, particulièrement l'anthropologie chrétienne.

Quelles sont vos premières impressions depuis votre prise de ministère dans la paroisse du Plateau de Bouclans ?

Je suis touché du très bel accueil qui m'est offert dans les deux paroisses du Plateau de Bouclans et du Plateau de Saône. Fils de la campagne, je retrouve un univers bien plus familier que l'urbanisme – bisontin et parisien – dans lequel j'ai baigné durant une dizaine d'année. Je reviens dans nos magnifiques décors comtois et y respire ! Je retrouve cet attachement au village, important, prononcé, mais qui peut jouer des tours en ce qui concerne la vie chrétienne où nous avons à bâtir des ponts plus que des murs. À développer une communion appelée à s'étendre bien au-delà des communes.

Vous êtes un jeune prêtre. Pensez-vous que cela soit un atout pour aborder votre ministère ?

J'ai déjà 32 ans ½ ! Tout prêtre, jeune ou vieux, a quelque chose à offrir à la communauté dont il devient le pasteur et *vice-versa*. Ainsi, chacun est un atout l'un pour l'autre et pour le tout. Ma « jeunesse » apportera peut-être rythme et/ou fougue. Peut-être bousculera-t-elle un peu quelques ordres bien établis ou habitudes très ancrées. Nul doute qu'elle aura aussi besoin de la sagesse et du témoignage des plus anciens. ENSEMBLE, nous pouvons entretenir et soigner notre jeunesse d'esprit : véritable atout pour toute communauté humaine.

En quoi les relations avec la municipalité peuvent-elles servir votre ministère ?

Oui, n'oublions pas qu'Églises et État sont séparés depuis plus d'un siècle ! ☺ Le jour où l'archevêque de Besançon m'a installé pour être votre curé – aux chrétiens et à tous – en l'église de Bouclans, à monsieur le Maire, à Martial, et à travers lui à vous toutes et tous, en réponse à son juste et beau discours, j'ai partagé une conviction profonde. Nos relations, République-Église, Maire-Curé, Municipalité-Paroisse, sont primordiales. Pas seulement d'un point de vue pratique ou pour nous transmettre quelques doléances que ce soit. J'ai nommé ce dimanche 27 septembre 2020, des « relations humaines, voire amicales ». Pourquoi pas, en République Française, FRATERNELLES. Puis, j'ajoutais : « Ici, l'Église, particulièrement votre curé, priera pour la République, pour vos Communes, leurs maires et leurs conseils ». L'Église, par vocation, peut et doit rendre ce service de l'humanité, de la prière et de la communion. Le ministère du prêtre consiste à l'y aider et l'y encourager.

Interview du Père Anthony CHOPARD, Curé des paroisses du Plateau de Bouclans et du Plateau de Saône

VIE ASSOCIATIVE

Chers habitants de la commune de BOUCLANS,

Comme il était annoncé dans le bulletin précédent, le comité d'animation culturelle a tenu son assemblée générale annuelle le 2 octobre 2020.

Au terme de cette réunion il en ressort que 3 postes restent à pourvoir au sein du bureau ce qui met en péril le devenir du Comité d'animation culturelle qui vous le savez, est au village source d'animations tel que réveillon, concours de tarot et de belotte, fête de la musique, voyages etc...

Vous trouverez donc dans ce BOUCLANS info un bulletin d'adhésion qui vous permettra de vous inscrire et de vous exprimer sur d'éventuelles idées ou envies que vous pourriez avoir.

Pour les personnes intéressées, nous vous remercions de bien vouloir retourner ce document ainsi que la cotisation individuelle de 2 euros par personne à l'une des deux adresses ci-dessous. Il est évidemment possible de venir en couple auquel cas vous voudrez bien faire deux fiches inscriptions et vous acquitter de deux cotisations (règlement au nom du Comité d'animation culturelle de Bouclans).

Nous espérons recevoir vos fiches nombreuses et vous voir lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se fera ultérieurement et dont nous vous tiendrons informés grâce à vos coordonnées figurant sur les bulletins d'inscription, adhésions qui nous permettront d'évaluer également la salle nécessaire pour nous retrouver en toute sécurité.

Bon vent à vous tous

Président : Xavier FERNIOT 1 ch de seigne pré 25360 Bouclans

Vice-présidente : Corinne ISABEY 4 rue des noisetiers 25360 Bouclans

ENVIRONNEMENT

Il plane majestueusement au-dessus de Bouclans, découvrons le MILAN ROYAL !



Milan royal

Le Milan royal est un rapace diurne de grande taille, facilement identifiable par sa queue triangulaire et profondément échancrée, sa tête blanche et son plumage brun roux.

Son régime alimentaire est très varié. **Il joue un rôle positif sur la régulation des populations de micromammifères et notamment de campagnols terrestres. Il est un véritable allié des agriculteurs.** Il se nourrit également d'oiseaux et d'invertébrés.

Le Milan royal est exclusivement arboricole. Il reprend souvent les anciens nids de corvidés ou d'autres rapaces pour y déposer sa ponte mais il peut très bien construire son nid lui-même. La ponte, très souvent composée de 2 à 3 œufs, est déposée entre le 20 mars et le 15 avril.

Malheureusement, les passages répétés d'engins motorisés ou de promeneurs à proximité des aires de nidification provoquent leurs échecs. **La période critique durant laquelle le Milan royal est très sensible s'étend du 15 février au 15 juillet.** La dégradation de l'habitat, la réduction de la quantité et de l'accessibilité des ressources alimentaires font également partie des menaces directes pour sa survie. Mais la **1^{ère} cause de mortalité directe est l'empoisonnement.** Son comportement alimentaire le rend particulièrement vulnérable à l'utilisation de produits chimiques toxiques, qu'ils soient autorisés (ex : bromadiolone) ou qu'ils soient interdits mais encore très largement employés pour la constitution d'appâts empoisonnés destinés aux prédateurs (ex : carbofuran).

En France, le Milan royal figure sur la liste des **espèces protégées**, il a été classé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme une **espèce menacée** dans la catégorie vulnérable.

Tout comme nous actuellement, il a besoin de distanciation, non pas sociale mais d'observation, afin de se protéger et ainsi pérenniser l'espèce. Il nous offre son vol majestueux au-dessus de Bouclans, sachons le respecter pour l'admirer longtemps.



Retrouvez l'intégralité du document ainsi que toute l'actualité « milan royal » sur <http://rapaces.lpofr/milan-royal>

Si vous trouvez un animal blessé, contactez au plus vite le Centre de Soins **Athénas** au **03.84.24.66.05**

VIE DE L'ÉCOLE

Vendée Globe : les CM sont dans la course !

Le Vendée Globe est une course de voiliers autour du monde qui se déroule tous les 4 ans. La première édition a eu lieu en 1989. C'est la course la plus difficile : en solitaire, sans assistance, sans escale. Les concurrents partent du port des Sables d'Olonne en Vendée (d'où le nom), ils doivent contourner l'Afrique, passer au sud de l'Australie, traverser le pacifique, remonter dans l'Atlantique en doublant le Cap Horn, et revenir au point de départ.

Cette année, le départ a été donné dimanche 8 novembre un peu après 14 heures (à cause de la brume). Les participants sont au nombre de 33. : 27 hommes et 6 femmes. Leur bateau sont de véritables formules 1 des mers. Ils sont technologiquement très performants et coûtent très chers (études, construction, équipements, mise au point...) donc les skippers font appel à des sponsors (des marques) pour les financer, ce qui explique souvent le nom bizarre des voiliers.

Cette course rappelle les grands voyages de découverte (C. Colomb, Magellan...) que nous avons étudiés en Histoire. Alors nous avons décidé de nous embarquer dans la course ! Pour cela, en binômes, nous avons désigné (par choix et/ou tirage au sort) nos champions. Sur un planisphère, nous allons reporter chaque semaine leur position grâce aux coordonnées (latitude et longitude) de chacun, disponible sur le site officiel de la course (vendeglobe.org).

La course est encore longue : en tout 44.000kms et environ 3 mois. Chaque groupe espère, dans la classe, que le bateau qu'il a choisi n'abandonnera pas et sera vainqueur... mais il n'y en aura qu'un ! Alors bon vent à tous !

Le saviez-vous ?

- * Le record de la traversée : 74 jours 3 heures 28 minutes et 46 secondes (Armel Le Cleac'h en 2017)
- * Le plus grand nombre de victoires : Michel Desjoyeaux en 2001 et 2009
- * Le record de participations : Jean Le Cam (Yes we Cam) est dans la course pour la 5ème fois, mais ne l'a jamais remportée...cette année peut-être ?
- * Beaucoup de Français(e)s parmi les skippers, mais aussi : – des Britanniques – des Allemand(e)s – un Suisse – un Italien – un Espagnol – un Franco-Néo-Zélandais – un Japonais

La classe des CM1-CM2





RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Comité d'animation culturel
de Bouclans

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....

Adresse mail :.....

Date de naissance :.....

Exprimez-vous

(idées, envies, ce qui motive votre adhésion, vos talents cachés etc...)

Adhésion individuelle et annuelle : 2 euros

Mode de règlement : espèces – chèque

(rayer mention inutile – indiquer numéro du chèque et banque tirée)

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Vos besoins dans le domaine du numérique : votre avis nous intéresse !

Le contexte de la crise sanitaire nous oblige à rester à distance les uns des autres. Heureusement, en 2020, Internet et les outils numériques nous permettent de nous rapprocher virtuellement. Cependant, si certains sont très à l'aise avec les applications numériques et en font un usage quotidien, d'autres peuvent avoir plus de mal à se familiariser avec ces outils.

Une réflexion est menée actuellement à la médiathèque municipale pour vous proposer un service d'accompagnement à l'utilisation de ces outils numériques. En effet, dans le cadre de ses missions, la médiathèque a pour objectif de faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique.

Afin d'évaluer quels sont vos besoins dans le domaine du numérique, vous êtes invités à répondre au questionnaire ci-dessous et à le retourner à la médiathèque municipale **avant le 12 décembre 2020**.

Votre avis nous intéresse, que vous soyez inscrit(e)(s) ou non à la médiathèque municipale.

Entourez vos réponses

1. Votre tranche d'âge :

15-24 ans 25-64 ans 64 ans et plus

2. Êtes-vous équipés :

Si non, avez-vous l'intention d'en avoir un(e) ?

d'un smartphone ?	Oui	Non	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
d'une tablette ?	Oui	Non	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
d'un ordinateur ?	Oui	Non	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

3. Utilisez-vous les applications suivantes :

Si oui, auriez-vous besoin d'aide pour leur utilisation ?

Whatsapp :	Oui	Non	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Zoom :	Oui	Non	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Instagram :	Oui	Non	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Facebook :	Oui	Non	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Autres :	_____		<i>Oui</i>	<i>Non</i>

4. Si la médiathèque municipale proposait un accompagnement à l'utilisation des outils numériques, cela pourrait-il vous intéresser ?

Oui Non

5. Si oui, sous quelle forme ? Cours régulier Accompagnement ponctuel

6. Avez-vous besoin d'un accompagnement pour la période de Noël (impossibilité de voir vos proches, par exemple) ?

Oui Non

Si oui, merci de contacter la médiathèque municipale au 03.81.25.00.01 avant le 10 décembre les mardis, mercredis, vendredis ou samedis matin.

Merci pour votre participation !